

Conditions générales de vente

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de formation ou de services passée auprès de la Société **DS Prev'olution** par ses clients.

Formation en Intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'OF.

L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'OF au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation.

Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations.

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire

Proposition pédagogique et financière

Toute proposition pédagogique et financière se fait par

- demouvie@orange.fr  un devis est transmis par mail pour les sessions en intra entreprise accompagné d'un programme de formation ou, et de la fiche d'identification des besoins de l'employeur, des dates et lieu de formation.

Confirmation de l'action de formation

La confirmation est définitive après réception du devis signé et tamponné par le client.

La confirmation sous-entend que le client a pris connaissance du programme de formation, des dates de formation et du lieu.

Le bulletin Documents contractuels

Viv formation fait parvenir au client les documents contractuels suivants :

- Une convention de formation signée des deux parties
- Une feuille d'émargement signée par le formateur et chaque candidat par demi-journée
- Une facture
- Une attestation de formation à l'issue de la formation.

Prix, facturation et règlements

Le prix de chaque module de formation figure sur le devis adressé au Client.

Dans le cas de formations « sur-mesure » (après évaluation des besoins) :

- ou comprenant plusieurs modules, le prix est indiqué sur la proposition commerciale ou devis.
- Les factures sont payables sans escompte à l'ordre de **DS Prev'olution** à réception.
- Toute formation commencée est due en entier.
- Tout retard de paiement portera de plein droit, après mise en demeure et jusqu'à parfait paiement, intérêt à un taux légal au taux d'intérêt.
- Escompte pour règlement anticipé : 0% - en cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (décret 2009-138 du 09-02-2009) ainsi qu'une

indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 4 euros pour les professionnels (décret 2012-1115 du 09-10-2012)

- Tous nos prix sont indiqués TTC.
- Les repas des stagiaires sont compris dans le prix du stage, sauf indication contraire figurant dans la proposition commerciale
- Pour toute formation Intra se déroulant à plus de 30 Km de Mollkirch, les frais de déplacements s'ajouteront aux frais pédagogiques soit sous format forfait soit sur justificatifs.
 - Dans le cas où la formation nécessite que le formateur passe une ou plusieurs nuits hors de son domicile, les frais d'hébergement et de restauration s'ajouteront aux frais de déplacement et aux frais pédagogiques.

Les conditions de paiement sont à 30 jours à la date de facture envoyée après la prestation de formation.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation
- indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si **DS Prev'olution** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par **DS Prev'olution** après demande écrite du client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Annulation ou report à l'initiative de **DS Prev'olution.**

DS Prev'olution se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de reporter une ou plusieurs Séances de Formation pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation.

En cas d'annulation à l'initiative de **DS Prev'olution** les sommes qui ont été déjà versées par le Client lui sont remboursées après déduction, le cas échéant, des sommes correspondantes à des prestations déjà réalisées, et à proportion de la contribution financière effective et personnelle du Client à l'achat de la Formation.

En cas de report à son initiative, **DS Prev'olution** propose au Client de nouvelles dates pour la tenue des Séances de Formation reportées. Si **DS Prev'olution** et le Client parviennent à s'accorder sur un nouveau calendrier de formation, les sommes déjà versées qui ne correspondent pas à des prestations déjà réalisées sont imputées sur le prix des séances de Formation reportées. Si **DS Prev'olution** et le Client ne parviennent pas à s'accorder sur un nouveau calendrier de formation, les sommes déjà versées qui ne correspondent pas à des prestations déjà réalisées sont remboursées au Client à proportion de sa contribution financière effective et personnelle à l'achat de cette Formation.

En tout état de cause, l'annulation ou le report d'une ou plusieurs Séances de Formation à l'initiative de **DS Prev'olution** pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Annulation ou report à l'initiative d'un Client

Toute demande d'annulation ou de report d'une Action de Formation doit être formée par écrit et adressée à **DS Prev'olution**. Les demandes d'annulation ou de report verbales ne sont pas acceptées.

Une Action de Formation peut être annulée ou reportée sans frais pour le Client, si la demande écrite d'annulation de report parvient à **DS Prev'olution**. Les conditions sont décrites au paragraphe « Conditions d'annulation et de report ».

Si, au moment de la demande d'annulation ou de report, le Client a déjà payé à **DS Prev'olution** tout ou partie du prix de l'Action de Formation en cause, **DS Prev'olution** conserve les sommes qui lui ont été déjà versées dans la limite du montant qui lui est éventuellement dû en application du présent article. Si les sommes déjà perçues par **DS Prev'olution** à titre de paiement partiel du prix de l'Action de Formation en cause sont inférieures au montant qui lui est dû, le cas échéant, en application du présent article, le Client s'engage à payer sans délai le solde à **DS Prev'olution**. Les demandes de report sont traitées par **DS Prev'olution** sans garantie de résultat. Si aucun report n'est possible dans un délai de six (6) mois à compter de la date initialement prévue pour la première Séance de Formation, l'Action de Formation concernée sera considérée comme définitivement annulée.

Remplacement de stagiaire

Le Client a la possibilité de demander à procéder au changement de stagiaire deux jours maximum avant la formation et ce par écrit. **DS Prev'olution** se réserve le droit de refuser en cas

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, même en cas de force majeure, moins de 7 jours ouvrables avant le début du stage, il est prévu que le montant de la participation reste exigible en stage inter entreprises.

Toutefois, au cas où **DS Prev'olution** organiserait dans les six mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

En formation intra entreprise, il est prévu, même en cas de force majeure que :

- entre 30 et 10 jours francs ouvrables, 50% du montant des frais sont exigibles
- entre 9 jours et la veille de la formation, 100% du montant des frais sont exigibles

Litiges et Réclamation

Toutes les contestations, désaccords, insatisfactions relatives aux Formations commandées par un Client et aux éventuels contrats conclus entre **DS Prev'olution** et un Client, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, feront l'objet d'une tentative de résolution amiable préalablement à toute action en justice. Elles devront le cas échéant faire l'objet d'une notification écrite à **DS Prev'olution**. En l'absence de solution amiable, les litiges seront de la compétence des juridictions de Paris.

Attribution de compétences

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Paris où siège **DS Prev'olution** et ce quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de **DS Prev'olution** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **DS Prev'olution** et ses clients relèvent de la Loi française.

Protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le client et/ou le stagiaire sont collectées et traitées par **DS Prev'olution** aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

La connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à ses services, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande par courrier précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à **DS Prev'olution** – 37 route du Guirbaden 67190 MOLLKIRCH.

Le Client est informé que les informations à caractère personnel communiquées à **DS Prev'olution** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes peuvent être communiquées aux partenaires contractuels de **DS Prev'olution** pour les besoins de l'exécution desdites commandes.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par **DS Prev'olution** au 37 route du Guirbaden 67190 Mollkirch.